

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'incapacité au vol de l'aéronef concerné.

HELICOPTERES AEROSPATIALE AS 332 SUPER PUMA (TOUS TYPES)

DECOMPTE DES CYCLES DE VOL -

PERSONNALISATION DES REFERENCES - LIMITATIONS DE DUREE DE VIE -

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux hélicoptères AEROSPATIALE SUPER PUMA AS 332C, C1, L et L-1.

Dans le but d'améliorer les conditions de suivi de l'utilisation des ensembles et éléments, les mesures suivantes sont rendues impératives :

A/ - A partir de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, il devra impérativement être tenu un décompte précis du nombre de cycles effectués, en procédant conformément aux prescriptions des documents AEROSPATIALE "Programme recommandé d'entretien" (PRE), Section 5.99, "Limitations de Navigabilité", Révision 11 (modèles AS 332 L et L-1) et Révision 13 (modèles AS 332 C et C 1) ou révisions ultérieures approuvées.

Comme prescrit également par les documents ci-dessus, les ensembles et éléments qui y figurent devront faire l'objet d'une personnalisation de leur référence en fonction de leur affectation à un modèle donné (332C, C-1, L, L-1) correspondant à leur première utilisation et les restrictions éventuelles relatives à leur mixabilité devront être respectées.

B/ - Les limitations de durée de vie exprimées en nombre de cycles des ensembles et éléments suivants sont réduites aux valeurs indiquées ci-après :

- Moyeu rotor principal. Arbre rotor 330 A 31.1222.05, 18 800 cycles
.06, .08, .09.
- Moyeu rotor principal. Arbre rotor 330 A 31.1222.10, 18 800 cycles
.11, .12, .13.
- Moyeu rotor principal. Fusée de M.R.P. 332 A 31.1390.02, 12 800 cycles
.03, .05, .06.
- Moyeu rotor principal. Flasque titane 330 A 31.1101.26 18 200 cycles

.../...

Date : 19/03/86

**HELICOPTERES AEROSPATIALE AS 332
SUPER PUMA (TOUS TYPES)**

Réf. : 86-41-24(B)

• Réducteur Epicycloïdal	Porte-satellites 2ème étage	332 A 32.2130.22, .23, .28, .29.	8000 cycles
• Transmission au rotor anticouple	Arbre palier Intermédiaire	332 A 34.1062.20	22 000 cycles
• Transmission au rotor anticouple	Bride cannelée acier	332 A 34.1060.20	66 000 cycles
• Transmission au rotor anticouple	Arbre de transmission "DURAL" Tronçons intermédiaires horizontaux.	332 A 34.0027.00	57 000 cycles
• Transmission au rotor anticouple	Arbre de transmission "DURAL" Tronçon oblique	332 A 34.1088.00	27 500 cycles
• Transmission au rotor anticouple	Arbre de transmission "DURAL" Dernier tronçon horizontal.	332 A 34.1095.00	57 000 cycles

NOTA : Voir les documents AEROSPATIALE "Programme recommandé d'entretien", section 5.99, révision 11 (AS 332 L/L-1) et révision 13 (AS 332 C/C-1) ou révisions ultérieures approuvées pour les autres limitations affectant les ensembles et éléments cités ci-dessus.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 26 MARS 1986